

---

**ASSEMBLEE GENERALE  
CCI DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**HABILITATION DU PRESIDENT A CONCLURE LES CONTRATS ET CONVENTIONS**

**Séance tenue le jeudi 9 décembre 2021** au WTC à Marseille en présence de Mme Isabelle PANTEBRE, Secrétaire générale pour les affaires régionales, Représentant M. le Préfet de Région.

**PRESENTS**

*M. Philippe RENAUDI Président de la CCI de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Daniel MARGOT 1<sup>er</sup> vice-président et représentant du Président à CCI France, MM Jean-Pierre SAVARINO, Jean-Luc CHAUVIN, Stéphane PAGLIA, Basil GERTIS, Gilbert MARCELLI, Frédéric CAVALLINO, vice-présidents, membres du Bureau.*

*M. Jean-Daniel BEURNIER, trésorier, membre du Bureau.*

*Mme MAUREL Véronique, secrétaire, membre du Bureau.*

*Mmes, MM, Jean-Michel ABEILLE, Stéphane ABRACHY, Laurent AMAR, Jacques BIANCHI, Christine BORD LE TALLEC, Régis BOUCHACOURT, Bernadette BRES REBOUL, Laure CARLADOUS, Dominique DAMIANO, Julie DAVICO-PAHIN, Bruno DELORME, Karim DRIOUCHE, Alexandra FARNOS, Fabienne FERREN, Elodie GARCIA, Fabienne GASTAUD, Stéphane GRECH, Philippe GUENOUN, Michèle HOELLARD, Véronique HYPPOLITE née MAUREL, Corinne INNESTI, Mireille KENNEL, Laurent LACHKAR, Patricia LASSAULT née LE POCREAU, Elisabeth LIZZANI, Didier LONG, Martine MARTINON, Cédric MESSINA, Marc-Antoine MOCHÉ, Gérard MOLINES, Sandrine MOTTE, Nadège PASTORELLI, Sylvie PLUNIAN, Claudine REBUFFEL, Nicole RICHARD-VERSPIEREN, Frédéric RONAL, Frédéric SOULIÉ membres élus titulaires.*

**REPRESENTES**

*Mme Catherine PANATTONI, trésorier adjoint, membre du Bureau.*

*Mmes, MM, Christine BAZE, Bernard MARTY, Patrick MOULARD, Caroline NADDEO, Joël POTIER, Laurence PAGANINI, Frédéric RUEL, Jean-François SUHAS membres élus titulaires.*

**EXCUSES**

*Mmes, MM, Christophe BAILLE, Sabine CASALI, Delphine DE FRANCE DE TERSANT, Vincent GAYMARD, membres élus titulaires.*

**SOIT 56 MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES SUR LES 60  
MEMBRES EN EXERCICE COMPOSANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE REGION PROVENCE-ALPES -COTE D'AZUR.  
QUORUM : ATTEINT.**

En application de l'article 39 du Règlement intérieur, le président est le représentant légal de l'établissement consulaire

Il signe les conventions et accomplit les actes engageants la chambre.

En application de l'article 28 du Règlement intérieur, l'Assemblée en début de mandature délibère pour habiliter le président à conclure les contrats, et conventions suivant les dispositions prévues à l'article 39.

**L'Assemblée Générale est sollicitée pour habiliter le Président à conclure les contrats, et conventions.**

Il est procédé à un vote par scrutin public à main levée :

contre (0), abstention (0), pour (56)

**M. Philippe RENAUDI Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence-Alpes-Côte d'Azur est habilité à l'unanimité pour conclure les contrats, et conventions suivant les dispositions prévues à l'article 39 du règlement intérieur de la CCIR.**

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Le Président de la Chambre  
de commerce et d'industrie de région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Philippe RENAUDI**